

PLAN DE COURS

AGF-6100 : Préparation du projet d'intervention

NRC 12950 | Hiver 2022

Préalables : 6000 à 7999 Crédits exigés : 12

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-0-3

Crédit(s) : 1

Ce cours constitue l'étape préparatoire du cours « Projet d'intervention ». Il amène l'étudiant à appliquer les principes de gestion de projets dans la préparation de son projet par la formulation d'une proposition écrite qui comprend l'origine du projet, sa description, sa planification détaillée ainsi qu'une analyse de faisabilité.

Plage horaire

Projet		
-	00h00 à 00h00	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=141614>

Coordonnées et disponibilités

Jean-François Bissonnette

Enseignant

jean-francois.bissonnette.2@ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca>

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	3
Introduction	3
Objectifs généraux	3
Approche pédagogique	3
Contenu et activités	3
Évaluation et résultats	4
Évaluation des apprentissages	4
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	4
Rencontre individuelle avec la conseillère du SPLA de la FFGG	5
Portfolio	5
Journal de bord	5
Proposition du projet d'intervention	6
Seuil de réussite	6
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	6
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	6
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	7
Absence aux examens	7
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	7
Matériel didactique	8
Bibliographie	8
Bibliographie	8

Description du cours

Introduction

Ce module est préparatoire au projet d'intervention prévu dans le cadre de la maîtrise professionnelle en agroforesterie. Seuls les étudiants inscrits à cette maîtrise professionnelle doivent suivre ce module. La proposition du projet d'intervention sera rédigée dans le présent cours AGF-6100, fait office de proposé de recherche. Votre proposition du projet d'intervention sera pré-requis à votre cours AGF-6500 : Projet d'intervention. La proposition finale du projet d'intervention développée et approuvée par le professeur encadreur (votre conseiller) devra être déposée à la fin de la session précédant le cours AGF-6500 de votre maîtrise professionnelle.

La forme de présentation de votre proposition de projet est plus flexible que celle d'une proposition de recherche scientifique. Elle dépendra de la nature de votre projet d'intervention et des finalités de votre projet. Pour les fins du présent module, un guide de rédaction de proposition du projet d'intervention est disponible sous la section Évaluation. **À défaut de trouver un projet d'intervention**, vous devrez quand même rédiger une proposition de projet d'intervention, qui sera alors hypothétique, et vous devrez préalablement vous entendre avec le responsable du cours sur le contenu de votre proposition. Prendre note que **l'accord formel** avec un partenaire doit être signé avant de pouvoir vous inscrire au cours Projet d'intervention (AGF-6500).

Objectifs généraux

Ce module vous amènera à appliquer les principes de gestion de projets dans la préparation de votre futur projet d'intervention. Les principes de gestion axée sur les résultats (GAR) sont : **la simplicité, l'apprentissage par l'action, la méthode flexible, le partenariat, la responsabilisation, et la transparence**. La GAR se base ainsi sur une série de principes et logiques pour guider la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions, dans un cycle de projet où des méthodes et des outils spécifiques sont utilisés à chaque étape. Un projet bien réussi repose sur des objectifs précis et bien définis dès le départ, un plan de projet bien établi, une communication efficace, une envergure maîtrisée, et un soutien des intervenants. Le plan d'un projet bien établi devrait inclure un mandat de projet, un calendrier d'activités, un horaire de travail, une matrice de responsabilités, un budget de plan de projet, des étapes importantes avec les dates cibles, une stratégie de gestion du risque.

Le cours AGF-6500 : Projet d'intervention de la maîtrise professionnelle en agroforesterie (M-AGF), indépendant du présent cours, vise la mise en pratique par l'étudiant des connaissances et des habiletés acquises au cours de son cheminement dans le programme, au sein d'un milieu professionnel. Sous la supervision d'un conseiller, l'étudiant pose un diagnostic sur une problématique agroforestière ou de développement agroforestier en milieux tropical, subtropical ou tempéré, qu'il aura choisie pour y mener une réflexion théorique ou analytique en vue de la mise en œuvre de solutions innovantes.

Le projet peut être réalisé dans une entreprise, une organisation gouvernementale ou non-gouvernementale, ou encore une institution d'enseignement ou de recherche en agroforesterie. Le rapport écrit qui est associé à ce cours expose une réflexion avancée sur l'intervention réalisée, tant sur la démarche mise en œuvre que sur les résultats de celle-ci. Le rapport devra inclure une description de la situation, le plan d'intervention et une analyse critique intégrant une approche interdisciplinaire en référence avec les concepts théoriques et pratiques de l'agroforesterie, permettant de vérifier la rigueur de la gestion du projet ainsi que la qualité du processus et des résultats obtenus. Un guide de rédaction du rapport sera fourni au début du cours.

Approche pédagogique

Le cours *Préparation du projet d'intervention* AGF-6100 repose sur une démarche autonome de la part de l'étudiant qui devra compléter toutes les étapes requises afin de rédiger une proposition de projet d'intervention qui soit complète et qui démontre toutes les démarches effectuées par l'étudiant pour trouver un stage et s'y préparer adéquatement. L'étudiant est encadré dans ces démarches par son conseiller.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date

Prise de connaissance des exigences du cours Vérifiez les livrables et les échéances du cours. Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec votre conseiller.	
Création du dossier sur le site du Service de placement de l'Université Laval SPLA Activez votre dossier sur le site web du Service de placement de l'Université Laval en utilisant votre IDUL.	
Consultation obligatoire auprès de votre conseillère en emploi du SPLA Prenez rendez-vous au SPLA pour faire le point sur votre démarche de recherche de stage et pour répondre à vos question.	
Abonnement aux alertes emploi et activités Inscrivez-vous aux alertes emploi et activités pour être informé des formations à venir et pour recevoir des offres d'emploi. V	
Offres de formation pour les étudiants avec permis d'études Inscrivez-vous à la formation offerte par le SPLA : Culture québécoise et marché du travail	
Curriculum vitae Débutez la mise à jour de votre curriculum vitae avec la vidéo explicative suivante :	
Lettre de présentation Rédigez l'ébauche d'une lettre de présentation.	
Liste des organismes potentiels Consultez ces quelques sites vous permettant de dresser une liste d'organismes susceptibles de vous accueillir pour votre projet	
Mon profil professionnel Créez un profil professionnel sur le portail de l'UL.	
Formations et activités carrière Participez aux formations et activités carrière offerts à l'UL	
Démarches supplémentaires N'hésitez pas à entreprendre des démarches qui pourraient vous permettre de faire du réseautage parfaire vos connaissances de divers milieux de travail.	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Rencontre individuelle avec la conseillère du SPLA de la FFGG	Dû le 4 févr. 2022 à 23h59	Individuel	5 %
Portfolio	Dû le 11 mars 2022 à 23h59	Individuel	25 %
Journal de bord	Dû le 22 avr. 2022 à 23h59	Individuel	5 %
Proposition du projet d'intervention	Dû le 29 avr. 2022 à 23h59	Individuel	65 %

Formatives		
Titre	Date	Mode de travail
Cette liste ne contient aucun élément.		

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Rencontre individuelle avec la conseillère du SPLA de la FFGG

Date de remise : 4 févr. 2022 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 5 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Vous devez prévoir une rencontre avec la conseillère du SPLA. Cette rencontre est obligatoire et sera personnalisée en fonction de vos besoins, que ce soit des conseils pour une entrevue réussie, une mise à jour de votre CV ou encore pour établir un plan stratégique en vue d'obtenir un projet d'intervention, pour le déroulement de celui-ci ou pour votre future carrière.

Vous devez prendre rendez-vous en ligne à l'adresse suivante : <https://www.spla.ulaval.ca/nous-joindre/rendez-vous>.

Pour l'évaluation de cette étape dans votre cheminement, veuillez déposer sur le portail un bref compte rendu (environ 250 mots) de votre rencontre avec la conseillère du SPLA. Dans ce compte rendu, veuillez indiquer la date à laquelle la rencontre a eu lieu, les apprentissages que vous avez faits, les pistes explorés, les sujets abordés avec la conseillère et les démarches que vous effectuerez par la suite.

Portfolio

Date de remise : 11 mars 2022 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 25 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Vous devez remettre un portfolio qui contiendra les éléments suivants :

- un *curriculum vitae*;
- une lettre de présentation résumant les points forts et les intérêts de l'étudiant;
- une liste d'organismes potentiellement intéressés par cette offre de services;
- une copie pdf du profil professionnel complété.

Journal de bord

Date de remise : 22 avr. 2022 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 5 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Clarté de la présentation, structure de l'information	1
Exhaustivité de la description des démarches	3
Qualité de la rédaction	1

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Dans le journal de bord, vous devrez consigner toutes les démarches entreprises afin de trouver votre stage. Il doit être complété jusqu'au moment où une entente avec un organisme est établie. Vous

serez dispensé de ce livrable si vous êtes en mesure de démontrer que vous avez trouvé un stage avant le début de la session. Dans ce cas, vous devrez fournir la preuve à votre conseiller.

Proposition du projet d'intervention

Date de remise : 29 avr. 2022 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 65 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

La proposition du projet d'intervention vise à positionner stratégiquement le projet au sein de l'organisation partenaire, à le définir correctement et en évaluer sa pertinence ainsi que sa faisabilité. Le document devra contenir aussi le plan d'un projet bien établi. Un guide de rédaction est disponible sous la section Fichiers à consulter ci-dessous :

Fichiers à consulter :

 [AGF-6100-Guide de redaction de la Proposition du Projet Intervention-Final.docx](#) (28,46 Ko, déposé le 7 janv. 2022)

 [AGF-6100-Grille-evaluation-preparation-projet-intervention.docx](#) (12,94 Ko, déposé le 7 janv. 2022)

Seuil de réussite

Le seuil de réussite n'a pas encore été défini par votre enseignant.

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à :

<http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour

ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Matériel didactique

Cette section ne contient aucune information.

Bibliographie

Bibliographie

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.